

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2006 N°3 /
23 janvier 2006

1. Décision portant mandat de représentation

P2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

Béthune, le 23 janvier 2006

DECISION
PORTANT MANDAT DE REPRESENTATION

Le président de Voies navigables de France,

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'année 1991,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 13, 14, 16 et 17,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1^{er} octobre 2003,

Vu le décret du 21 juillet 2003 nommant M. François Bordry, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 6 décembre 2005, chargeant M. Patrick Lambert de l'intérim des fonctions de directeur général de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1er : Mandat de représentation est donné à M. Patrick Lambert, directeur général par intérim de Voies navigables de France à l'effet de le représenter, en cas d'absence ou d'empêchement au comité d'entreprise, et de recevoir collectivement ou non les délégués du personnel.

Article 2 : Mandat de représentation est donné à Madame Véronique Alexandre, directrice de l'organisation et des ressources humaines à l'effet de le représenter, en cas d'absence ou d'empêchement de lui-même et de M. Patrick Lambert, au comité d'entreprise et de recevoir collectivement ou non les délégués du personnel.

Article 3 : Toute décision antérieure est abrogée.

Article 4 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Voies navigables de France.

Le président

signé

François Bordry

175 rue Ludovic
Boutleux,
boite postale 820,
62408 Béthune
cedex
téléphone
03 21 63 24 05
télécopie
03 21 63 24 81
www.vnf.fr
janvier 2006